SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

pluxee

A. Partie à renvoyer

REMBOURSEMENT DE MES TITRES-SERVICES PAPIER POUR LES UTILISATEURS

Renvoyez ce document par courrier avec les grands volets droits des titres-services à:

Titres-services Bruxelles
BP 78
1180 Bruxelles

J'ai lu et j'accepte les conditions décrites dans la partie B de ce formulaire [1]

Nom: ..... Prénom: ..... Signature: .....

[1] **Les notes rédigées en-dehors de ces champs ne seront pas prises en compte, veuillez contacter Pluxee pour préciser toute autre information.**

pluxee

B. Partie à conserver

REMBOURSEMENT DE MES TITRES-SERVICES PAPIER POUR LES UTILISATEURS

1 JE DÉCOUPE

►

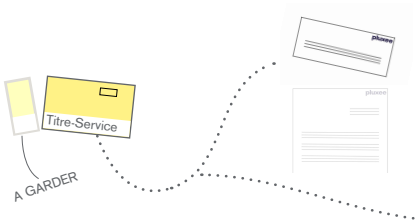

► Conservez les petits talons gauches des titres-services et la partie B

2 J'ENVOIE

Envoyez les grands talons droits des titres-services et la partie A (partie supérieure) de ce document à :

Titres-services Bruxelles
BP 78
1180 Bruxelles

3 JE REÇOIS LE REMBOURSEMENT

Le remboursement sera effectué sur le dernier compte bancaire de l'utilisateur connu par Pluxee. Si vous souhaitez que le remboursement soit effectué sur un autre compte, ou si vous avez commandé vos titres-services par la poste, veuillez compléter le formulaire «Modification des coordonnées» disponible sur notre site internet ou votre Espace Sécurisé : **mes.titre-service.brussels**

DANS LE CAS OÙ LE REMBOURSEMENT NE VOUS PARVIENDRAIT PAS **DANS LES 2 SEMAINES** APRÈS CET ENVOI, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC PLUXEE

- Les titres-services d'aide à la maternité ne sont pas remboursables, mais échangeables.
- **Le remboursement de vos titres-services aura lieu uniquement si la date de validité des titres n'est pas dépassée au moment de leur arrivée chez Pluxee.** Ne pas confondre avec la date à laquelle l'entreprise agréée doit introduire le titre-service.
- Si vos titres-services ont été achetés durant l'année précédente : si vous êtes domicilié en Région de Bruxelles-Capitale au 1er janvier de l'année suivant l'achat de vos titres-services, Pluxee remboursera les titres-services à raison de 85 % de leur valeur d'achat. Vous bénéficiez en effet d'une réduction d'impôt pour autant que vous n'avez pas dépassé le montant maximal déductible fiscalement.
- **En cas de décès de l'utilisateur**, la famille peut demander le remboursement des titres en joignant un acte de décès à ce formulaire. Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire de la dernière commande au nom de l'utilisateur·rice, à moins d'un document officiel d'un notaire ou d'un avocat justifiant un autre numéro de compte sous document officiel.
- **Ce formulaire ne doit pas être confondu avec le «bordereau de remise» des entreprises agréées.** Les titres-services seront remboursés à l'utilisateur ayant acheté les titres-services.

Pluxee Belgium SA/NV
Département Titres-services de la Région Bruxelles-Capitale Departement Dienstencheques van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Rue Ravenstein 36 Ravensteinstraat - Bruxelles 1000 Brussel
titre-service.brussels - dienstencheque.brussels